

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 septembre 2026
--

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Parc Naturel Cœur de Condroz - Présentation des projets

Parc Naturel Cœur de Condroz - Présentation des projets

2. Procès-verbal de la séance du 27 août 2026

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

3. Registre institutionnel - rapport de rémunération 2026 (exercice 2025)

Ci-joint le rapport de rémunération et le tableau des présences.

Le Registre institutionnel wallon est un annuaire dressant la liste des organismes publics et parapublics existants et identifiant l'ensemble des mandats qui y sont exercés.

Il constitue une base de données utile à l'amélioration de la transparence des mandats publics exercés en Wallonie.

Chaque année, le Conseil est invité à dresser la liste des mandataires et des mandats exercés, à établir le rapport des rémunérations qui en découlent, lequel est accompagné de la liste des présences aux séances du Conseil.

4. Patrimoine - Implantation d'une cabine ORES à Sart-Bernard - Modification du bail emphytéotique avec la Régie des Sports - Modification

Le Conseil est invité à approuver à nouveau l'adaptation du bail emphytéotique avec la Régie des Sports pour permettre l'implantation d'une cabine ORES, suite à une modification dans la demande d'ORES.

5. Travaux de rénovation d'une classe maternelle - École communale de Sart-Bernard - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé

Il est proposé de procéder à la rénovation d'une classe maternelle de l'école de Sart-Bernard. Cette rénovation sera externalisée en partie.

6. Pool local de remplacement – Conclusion d'une convention de partenariat pour le recrutement d'un instituteur.rice primaire - Année 2026-2027

Le décret du 11 décembre 2025 permet la mise en place d'un dispositif expérimental permettant à chaque pouvoir organisateur organisant l'enseignement primaire ordinaire génère des moyens complémentaires, à concurrence d'une période par tranche de 90 élèves régulièrement inscrits dans l'enseignement primaire ordinaire au 15 janvier 2024, pour l'engagement d'un ou de plusieurs emploi(s) d'instituteur primaire afin de constituer le pool local de remplacement pour une année scolaire complète.

Pour ce faire, il faut comptabiliser, en fonction du nombre d'élèves, un droit à minimum 24 périodes. Il est dès lors proposé au Conseil de marquer accord sur une convention visant à atteindre ce minimum, avec les P.O. suivants : Anhée, Assesse, Fosses-la-Ville, Mettet, Onhaye, Profondeville et Yvoir. Le PO porteur (qui engage l'enseignant.e, est Profondeville).

7. **Enseignement : convention d'occupation de la piscine de l'internat Saint-Paul de Godinne -
Année scolaire 2026-2027**

Convention relative à la mise à disposition et occupation de la piscine de l'internat Saint Paul de Godinne pour le cours de natation organisé dans les écoles communales d'Assesse.